

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du mardi 9 avril 2013.

L'an deux mil treize et à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 4 avril 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M.BROCH Gilbert, M.DUCHESNE Bernard, Mme DUMONT Francine, M.LEGOUX Jean-Bernard, Melle NY Viviane, Mme PERROT Claudine, Mme TROUSSEL Madeleine, M. LÜDI Jacky.

Absents : M.CHARLES Christian, pouvoir à Mme DUMONT Francine.

M. LÉPÉE Eric, Melle POULAIN Adeline.

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Melle NY Viviane.

Le compte rendu du Conseil municipal du 30 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

I) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.212221.L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10, le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par M. Jacques PHILIPPE, Receveur Municipal à Semur-en-Auxois et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

Après examen du Compte de Gestion et considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion du Receveur municipal, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Maire quitte la salle.

Le Conseil municipal siège sous la présidence de Mme PERROT Claudine, premier Adjoint au Maire, (conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales) qui expose le Compte Administratif 2012.

Après examen, le Conseil municipal constate un excédent de fonctionnement de 43 729.70 euros et un excédent d'investissement de 66 976.99 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 8 voix le Compte Administratif 2012

III) REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2012

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions suivantes par 9 voix pour :

Section d'Investissement :

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2012 déficit de 22 755.79 euros à reporter sur l'exercice 2013 (D001).

Section de Fonctionnement :

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2012 excédent de 137 507.33 euros.

Reports : Pour rappel : déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 89 432.78 €

Pour rappel : excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 93 777.63 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 66 976.99 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 43 729.70 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 8 187.57 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 30 943.36 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 30 943.36 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 106 563.97 €

IV) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le Maire présente le budget primitif 2013 qui s'établit de la façon suivante :

Fonctionnement : recettes : 327 177.00 euros
 dépenses : 327 177.00 euros
Investissement : recettes : 127 779.57 euros
 dépenses : 127 779.57 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2013.

V) VOTE DES 4 TAXES LOCALES 2013

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter le taux des 4 taxes locales pour l'année 2013 :

- Taxe d'habitation : 12.81 %
- Taxe sur le foncier bâti : 8,69 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 20.31 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 15.68 %

VI) TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal en date du 30 janvier 2013 de retirer du cadre du FCDDT les travaux envisagés à Pont-de-Chevigny et à Collonges et de les réaliser, ainsi que les travaux d'écoulement des eaux pluviales en haut du hameau de Ménétreux, sur fonds propres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour de retenir les devis suivants établis par l'entreprise RENEVIER TERRASSEMENT :

- Pont-de-Chevigny : pose d'un îlot directionnel ; total HT : 1 525.00 soit un montant total TTC de 1 823.90 euros.
- Collonges, bas de la rue de Semur : purge de chaussée ; total HT : 3 208.50 euros soit un montant total TTC de 3 837.36 euros.
- Haut de Ménétreux : canalisation d'eaux pluviales : total HT : 6 950.00 euros soit un montant total TTC de 8 312.22 euros.

VII) DEMANDE DE DON : AMICALE POUR LE DON DU SANG DE SEMUR EN AUXOIS

Le Maire donne lecture du courrier de l'Amicale pour le don du sang de Semur en Auxois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer un don de 100 euros à l'Amicale pour le don du sang de Semur en Auxois.

VIII) ADHÉSION AU C.A.U.E.

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activités du C.A.U.E pour l'année 2012.

Il rappelle que la commune est adhérente depuis avril 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de réadhérer pour l'année 2013 au C.A.U.E, le coût s'élevant à 0,20 € par habitant soit un coût total de : 413 (DGF) x 0,20 € = 82.60 euros

Informations diverses :

Vergers conservatoire et haie mellifère : les travaux de plantation sont achevés.

Voie : la partie du Chemin des Monts Libeaux ayant été décaissée et empierrée en 2011 bénéficiera d'une imprégnation bicouche. Un devis a été demandé concernant la canalisation des eaux pluviales chemin des Ecrynières à Millery. Le montant des travaux incite le Conseil municipal à envisager lesdits travaux en 2014 dans le cadre du FCDDT. Des opérations de curage de fossés auront lieu dans la partie haute de Chevigny.

Fête nationale : les festivités se dérouleront samedi après-midi et samedi soir 13 juillet prochain à Chevigny. Un chapiteau sera de nouveau installé rue Jean de Réôme.

Transports scolaires 2012-2013 : 28 élèves des écoles publiques de Semur-en-Auxois et du RPI Genay/Vic-de-Chassenay en ont bénéficié. Le coût pour la commune s'élève à 121.00 euros par enfant.

FCTVA : 1 458 euros reviennent à la commune au titre de l'année 2011.

Résorption de fils nus à Ménetreux : une subvention de 19 842.40 euros a été attribuée par le Conseil général au SICECO, maître d'ouvrage.

Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement des communes de moins de 5000 habitants : 5 960.81 euros reviennent à la commune.

Les travaux sur la toiture du bâtiment de la mairie sont achevés.

Le Conseil municipal envisage l'installation de ruches à proximité du verger conservatoire situé à Charentois. Contact sera pris en ce sens avec le Conseil régional.

Méga-décharge : le Conseil d'Etat n'a pas admis le pourvoi déposé par l'ASPA ni celui déposé par Ecopole Services.

Amélioration de l'éclairage public : poursuite de la rénovation des coffrets permettant une meilleure gestion dudit éclairage et évitant des dysfonctionnements.

Naissance de Lucas THOLÉ (fils d'Isabelle et d'Hervé) le 27 mars dernier.

Compte-rendu de l'Assemblée générale de la CCS du 12 mars et du 28 mars 2013.

Homologation du circuit de moto-cross : visite de la commission départementale de la sécurité routière le 2 février 2013.

Conseil régional : nouveau service de **covoiturage** régional : www.mobigo-bourgogne.com

SIRTAVA : arrêté inter-préfectoral portant adhésion de la commune de Sombernon. Compte-rendu du comité syndical du 20 décembre 2012.

Le logement communal de Chevigny a fait l'objet de rénovations et sera prochainement occupé.

Une demande de devis concernant la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la mairie est en cours.

Courriers :

Association Moto-cross du Télégraphe.

ONF Côte d'Or : revue Echos Bois du 1^{er} semestre 2013.

CCI : réunions d'informations sur la création-reprise d'entreprises en Haute Côte d'Or.

ADECA : campagne de dépistage du cancer colorectal.

Chambre syndicale des experts fonciers et agricoles et des experts forestiers de Côte d'Or : liste des membres.

Assises de l'énergie en Côte d'Or : synthèse des échanges des premières Assises.

DIRECCTE : emplois d'avenir.

CAUE : rapport d'activités 2012.

OPAH : aides à l'amélioration de l'habitat.

Conseil général : plan de déploiement pour le Très Haut Débit en Côte d'Or.

Séance levée à 22h45.